



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2000
Français
Original: anglais/arabe/espagnol/
français/russe

Cinquante-cinquième session

Point 74 k) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : transparence dans le domaine des armements

Registre des armes classiques

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	2
II. Informations communiquées par les gouvernements	11–12	4
A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements		5
B. Réponses reçues des gouvernements		8
III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 1999		47
IV. Informations reçues des gouvernements sur les achats liés à la production nationale et aux dotations militaires		49
 Annexes		
I. Vues exprimées par des gouvernements conformément au paragraphe 4 a) de la résolution 54/54 O de l'Assemblée générale		78
II. Vues exprimées par des gouvernements conformément au paragraphe 4 de la résolution 54/54 I de l'Assemblée générale		80

* A/55/150.

** L'établissement de la version définitive du rapport était subordonné à l'achèvement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter. Le Groupe a achevé ses travaux le 4 août 2000.

I. Introduction

1. Le Secrétaire général a institué le Registre des armes classiques des Nations Unies le 1er janvier 1992 en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991, intitulée « Transparence dans le domaine des armements ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale demandait à tous les États Membres de fournir annuellement des données relatives à l'importation et l'exportation des armes classiques appartenant aux sept catégories visées par le Registre. Elle invitait également les États Membres, en attendant que le Registre soit complété, à fournir au Secrétaire général, avec leur rapport annuel sur leurs importations et exportations d'armes, les informations générales disponibles concernant leurs dotations militaires, leurs achats liés à la production nationale et leur politique en la matière, et priait le Secrétaire général de consigner ces informations et de permettre aux États Membres de les consulter sur demande.

2. Dans sa résolution 47/52 L du 12 décembre 1992, intitulée « Transparence dans le domaine des armements », l'Assemblée générale invitait tous les États Membres à fournir annuellement au Secrétaire général, avant le 30 avril, à compter de 1993, les données et informations demandées et les engageait à faire connaître au Secrétaire général leur politique nationale, leur législation et leurs procédures administratives en matière d'importation et d'exportation d'armes, qu'il s'agisse de l'autorisation des transferts d'armes ou de la prévention des transferts illicites, conformément au paragraphe 18 de la résolution 46/36 L. Elle a renouvelé sa demande dans des résolutions ultérieures¹.

3. Comme suite aux demandes de l'Assemblée générale², le Secrétaire général, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, a élaboré deux rapports sur la tenue du Registre et des modifications à y apporter, l'un en 1994, l'autre en 1997. Ces rapports ont été présentés à l'Assemblée générale respectivement à sa quarante-neuvième et sa cinquante-deuxième session (A/49/316 et A/52/316).

4. Dans sa résolution 49/75 C et dans des résolutions ultérieures³, elle a décidé de continuer à examiner la portée du Registre et la participation à celui-ci et, pour ce faire, a prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Les vues des États Membres ont été publiées dans les rapports du Secrétaire général sur cette question (A/50/276 et Add.1; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2 et A/54/226 et Corr.1 et Add.1 à 6).

5. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 54/54 O du 1er décembre 1999, a invité les États Membres, en vue de parvenir à une participation universelle, à fournir chaque année au Secrétaire général, avant le 31 mai, les données et informations demandées pour le Registre, y compris en lui adressant éventuellement un rapport portant la mention « néant », sur la base des résolutions 46/36 L et 47/52 L et des recommandations figurant au paragraphe 64 du rapport de 1997 du Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à

¹ Résolutions 48/75 E du 16 décembre 1993, 49/75 C du 15 décembre 1994, 50/70 D du 12 décembre 1995, 51/45 H du 10 décembre 1996 et 52/38 R du 9 décembre 1997.

² Résolutions 47/52 L, 48/75 E, 49/75 C, 50/70 D et 51/45 H.

³ Résolutions 50/70 D, 51/45 H, 52/38 R, 53/77 V et 53/77 S.

y apporter (A/52/316). L'Assemblée générale a aussi invité les États Membres qui étaient en mesure de le faire, en attendant les améliorations qui seraient apportées au Registre, à fournir des informations complémentaires sur leurs achats liés à la production nationale et leurs dotations militaires, et à utiliser la colonne des « observations », sur le formulaire type de notification, pour fournir des données supplémentaires sur les types et les modèles d'armes.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision de continuer à examiner la portée du Registre ainsi que la participation à celui-ci en vue de l'améliorer encore et elle a rappelé à cet effet qu'elle avait prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Conformément au paragraphe 4 a) de la résolution, le Portugal (au nom de l'Union européenne) a communiqué au Secrétaire général les vues des États membres de l'Union. Cette communication figure en annexe I au présent rapport.

7. À la même session, l'Assemblée générale, par sa résolution 54/54 I du 1er décembre 1999, a prié le Secrétaire général, avec l'aide du Groupe d'experts gouvernementaux qui se réunirait en 2000⁴ et en tenant compte des vues exprimées par les États Membres, de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur les questions suivantes :

a) L'élargissement rapide de la portée du Registre;

b) L'élaboration de moyens concrets permettant d'améliorer encore le Registre en vue d'accroître la transparence en ce qui concerne les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et les transferts de matériel et de technologie directement associés à la mise au point et à la fabrication de telles armes.

8. En application du paragraphe 4 de la résolution 54/54 I, le Japon, Saint-Marin et Singapour ont communiqué leurs vues au Secrétaire général. Ces communications figurent dans l'annexe II au présent rapport.

9. Le présent rapport est le huitième rapport de synthèse publié par le Secrétaire général depuis la création du Registre⁵. Il contient les données et éléments d'information fournis par 84 gouvernements sur l'importation et l'exportation des armes classiques visées par le Registre – chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, hélicoptères d'attaque, avions de combat, navires de guerre, et missiles et lanceurs de missiles – pour l'année civile 1999. Le rapport comprend des informations supplémentaires communiquées par les gouvernements sur les achats liés à la production nationale et les dotations militaires. Les réponses sont reproduites telles quelles dans les sections II et IV et celles qui seront communiquées ultérieurement seront publiées sous forme d'additifs au présent rapport.

⁴ Le Groupe d'experts gouvernementaux s'est réuni en trois sessions, du 6 au 10 mars, du 22 mai au 2 juin et du 24 juillet au 4 août 2000.

⁵ Les sept premiers rapports ont été publiés sous les cotes A/48/344 et Corr.1 à 3 et Add.1 à 3; A/49/352 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/50/547 et Corr.1 et Add.1 à 4; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; et A/54/226 et Corr.1 et Add.1 à 6.

10. La section III du rapport contient un index des informations générales communiquées par les gouvernements conformément aux paragraphes 10 et 18 de la résolution 46/36 L et au paragraphe 5 de la résolution 47/52 L de l'Assemblée générale. On pourra consulter ces informations au Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

II. Informations communiquées par les gouvernements⁶

11. Les éléments d'information communiqués par les gouvernements sont présentés comme suit : a) un tableau synoptique de toutes les réponses reçues par le Secrétaire général; et b) les réponses de chaque gouvernement, les parties pertinentes des notes verbales étant également reproduites.

12. Le tableau synoptique a été établi pour plus de commodité. La mention «oui» indique que des éléments d'information concernant les importations ou les exportations d'armes relevant des sept catégories visées par le Registre ont été communiqués pendant la période considérée. Aux fins d'harmonisation, on a utilisé la mention «néant» lorsque l'État a répondu par la mention «néant», ou «aucune» ou «0 » ou par un tiret (-), ou indiqué de toute autre manière qu'il n'avait procédé à aucune importation ou exportation. On a laissé un blanc sous les rubriques «Informations sur les importations» et «Informations sur les exportations» lorsque l'État n'a communiqué aucune donnée; il peut néanmoins avoir fourni des explications dans sa note verbale, comme indiqué ci-dessus. Seules sont reproduites dans la partie B de la présente section les parties des formulaires types et des notes verbales contenant des informations précises sur la question. Lorsque dans son formulaire type, ou sa note verbale, l'État a répondu par la mention «néant» ou par un blanc, sa réponse figure uniquement dans le tableau synoptique.

⁶ Les documents reçus sont reproduits tels quels. Les appellations employées dans le présent rapport n'impliquent de la part du Secrétariat de l'ONU aucune prise de position concernant le statut juridique des pays, territoires ou zones ni de leurs autorités.

A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Afrique du Sud	Oui	Néant		Non
Allemagne	Oui	Oui		Oui
Andorre	Néant	Néant		Non
Argentine	Néant	Oui		Non
Arménie	Néant	Oui		Non
Australie ¹	Néant			
Autriche	Néant	Oui		Oui
Bangladesh	Néant	Oui		Non
Belgique	Oui	Oui		Oui
Belize	Néant	Néant		Non
Bhoutan	Néant	Néant		Non
Bosnie-Herzégovine	Néant	Oui		Non
Brésil	Néant	Oui		Oui
Bulgarie	Oui	Néant		Non
Burkina Faso	Néant	Néant		Non
Canada	Oui	Néant		Oui
Chili	Oui	Oui		Non
Chypre	Néant	Néant		Non
Costa Rica	Néant	Néant		Non
Croatie	Néant	Néant		Oui
Cuba	Néant	Néant		Non
Danemark	Néant	Oui		Oui
Équateur	Néant	Néant		Non
Espagne	Néant	Oui		Oui
Estonie	Néant	Néant		Oui
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui		Oui
Ex-République yougoslave de Macédoine	Néant	Oui		Non
Finlande	Oui	Oui		Oui
France	Oui	Oui		Oui
Géorgie	Néant	Néant		Oui
Grèce	Oui	Oui		Oui
Grenade	Néant	Néant		Non
Guatemala	Néant	Néant		Non
Guyana	Néant	Néant		Non
Honduras	Néant	Néant		Non
Hongrie	Oui	Oui		Non
Îles Cook	Néant	Néant		Non
Îles Marshall	Néant	Néant		Non

État	<i>Explications</i>		
	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>fournies dans la note verbale</i>
Inde		Oui	Non
Irlande	Néant	Néant	Oui
Israël	Oui	Oui	Oui
Italie	Oui	Néant	Oui
Jamaïque	Néant	Néant	Non
Japon	Néant	Oui	Oui
Kazakhstan	Oui	Oui	Non
Liechtenstein	Néant	Néant	Non
Lituanie	Néant	Oui	Non
Luxembourg	Néant	Oui	Oui
Madagascar	Néant	Néant	Non
Malaisie	Néant	Oui	Non
Maldives	Néant	Néant	Non
Malte	Néant	Néant	Non
Mexique	Néant	Néant	Non
Monaco	Néant	Néant	Non
Mongolie	Néant	Néant	Non
Népal	Néant	Néant	Non
Nioué	Néant	Néant	Non
Norvège	Oui	Oui	Non
Nouvelle-Zélande	Néant	Oui	Oui
Ouzbékistan	Néant	Néant	Non
Pakistan	Néant	Oui	Non
Papouasie-Nouvelle-Guinée ²			
Paraguay	Néant	Néant	Non
Pays-Bas	Oui	Oui	Oui
Pérou	Néant	Néant	Non
Pologne	Oui	Néant	Oui
Portugal		Oui	Non
République de Corée	Néant	Oui	Non
République dominicaine	Néant	Néant	Non
République tchèque	Oui	Oui	Oui
Roumanie	Néant	Oui	Non
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui	Oui
Saint-Marin	Néant		Non
Seychelles	Néant	Néant	Non
Singapour	Néant	Oui	Non
Slovaquie	Oui	Oui	Oui
Slovénie	Néant	Néant	Oui
Suède	Oui	Oui	Oui

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Suisse	Oui	Oui		Oui
Thaïlande		Oui		Non
Turkménistan	Néant	Néant		Non
Turquie	Néant	Oui		Oui
Ukraine	Oui	Néant		Non
Uruguay		Oui		Non
Zambie	Néant			Non

¹ Ceci représente la première section du rapport annuel de l'Australie au Registre pour l'année civile 1999. La section restante de son rapport sera présentée bientôt.

² Le 2 juin 2000, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a communiqué de rapports « néant » pour les années civiles 1997 et 1998.

B. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

Exportations

Pays déclarant : **Afrique du Sud**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 8 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
II. Véhicules blindés de combat	Inde	90	Afrique du Sud	Néant	Véhicule blindé de transport de troupes antimine MK 11B	Exportation : mars-septembre
	Royaume-Uni	8	Afrique du Sud	Néant	Véhicule blindé de transport de troupes antimine MK 2	Exportation : mars-juin
	Belgique	120	Afrique du Sud	Néant	Véhicule blindé 20X 60MM, 100X 90MM	Exportation : juillet

Allemagne

Importations

Pays déclarant : **Allemagne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	4			Lanceur de harpons	

Exportations

Pays déclarant : **Allemagne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Danemark Grèce Suède	8 94* 3			Leopard 2 Leopard 1 Leopard 2	
II. Véhicules blindés de combat	Autriche Ex-République yougoslave de Macédoine Suède	10 115* 1			Jaguar 2 Hermelin MT-Lbu	
IV. Avions de combat	Royaume-Uni	1			Alpha Jet A	
V. Hélicoptères d'attaque	République de Corée	2*			BO 105	
VI. Navires de guerre	Israël	2			Sous-marin Dolphin	

* L'État importateur final peut signaler un nombre d'articles différent en raison d'une définition différente du transfert.

Argentine

Importations

Pays déclarant : **Argentine**

Original : espagnol

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 9 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	États-Unis d'Amérique	93			VC M113 A2 (57) VC M116 A2 (25) VC M548 A2 (11)	Au titre du programme d'articles de défense excédentaires (excédents de l'armée des États-Unis)
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	2			Avion P-3B	Au titre du programme de ventes de matériel militaire étranger
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	2			Hélicoptère UH-1H	Au titre du programme de ventes de matériel militaire étranger
VI. Navires de guerre	France	1			Navire logistique	Date du transfert : 28 juillet 1999

Arménie

Importations

Pays déclarant : **Arménie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 23 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République d'Arménie	4			LRM « WM-80 »	Transfert de la République populaire de Chine

Note : Critères nationaux de transfert : arrivée du matériel du territoire de l'importateur.

Autriche

Importations

Pays déclarant : **Autriche**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 13 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	10			ATMG Jaguar 2	

Bangladesh

Importations

Pays déclarant : **Bangladesh**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 24 avril 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	Fédération de Russie	8			FAG/Mig-29	

Belgique

Importations

Pays déclarant : **Belgique**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 26 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Autriche	35	États-Unis d'Amérique		Véhicule blindé de transport de troupes Pandur	
	Afrique du Sud	115				

Exportations

Pays déclarant : **Belgique**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 26 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Brésil	48	Allemagne		Leopard 1A1	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Brésil	6	États-Unis d'Amérique		Véhicule blindé Obusier de 155 mm M109 A3	
IV. Avions de combat	France	27	France		Mirage V	

Bosnie-Herzégovine

Importations

Pays déclarant : **Bosnie-Herzégovine**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 8 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Qatar	25	France		AMX 10 PHQ	Don au titre du programme « Fourniture et formation »

Brésil

Importations

Pays déclarant : **Brésil**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Belgique	53	Allemagne		Leopard IAI-CC	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Canada	8	Italie		Obusier de 105 mm OTO Melara	
	Royaume-Uni	6			Obusier de 105 mm, canons légers ¹	
IV. Avions de combat	France	4			02F-103D 02F-103E	Mirage III Mirage III
VII. Missiles et lanceurs de missiles ²						

Note : Critères nationaux de transfert : incorporation de l'équipement dans la dotation des forces armées.

¹ Douze autres obusiers de 105 mm seront présentés l'année suivante.

² Les missiles importés constituent un organe de l'équipement importé mentionné.

Bulgarie

Exportations

Pays déclarant : **Bulgarie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 29 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
I. Chars de bataille	Éthiopie Angola Macédoine	100 31 94			T-55A T-55 T-55A	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Slovaquie Slovaquie Égypte Érythrée Érythrée Angola Congo Macédoine Pologne Pologne	4 4 3 30 12 24 3 108 18 1 000			D-20 2C3 U-5TC M46 2C1 M46 2C1 M30 Mortier de 120 mm Mortier de 120 mm Munitions	

Canada

Exportations

Pays déclarant : **Canada**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 13 juillet 2000

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
II. Véhicules blindés de combat	Arabie saoudite	26			Véhicule blindé léger	
VI. Navires de guerre		1			Frégate désarmée	Vendue à l'Artificial Reef Society

Note : Critères nationaux de transfert : sortie du matériel du territoire de l'exportateur/Transfert de propriété.

Chili

Importations

Pays déclarant : **Chili**

Original : espagnol

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 22 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
I. Chars de bataille	Allemagne	60	Allemagne		M 1017-A	
II. Véhicules blindés de combat	France	10	France		AMX-30	31 décembre 1999
	Pays-Bas	107	Allemagne		Leopard IV	
	Pays-Bas	8	États-Unis d'Amérique		M 113	
	États-Unis d'Amérique	114	États-Unis d'Amérique		M 113A2	
	États-Unis d'Amérique	14	États-Unis d'Amérique		M 548A1	
	États-Unis d'Amérique	50	États-Unis d'Amérique		Système d'artillerie antiaérien – 16 M163 (autopropulsé) – 34 M167 (tracté)	

Exportations

Pays déclarant : **Chili**

Original : espagnol

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 22 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
VI. Navires de guerre	Panama	1	Angleterre		Navire-citerne	Navires transférés à l'armée
	Panama	1	Pays-Bas		Remorqueur	
	Panama	1	Pays-Bas		Remorqueur	

Danemark

Importations

Pays déclarant : **Danemark**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	8			Char de bataille Leopard 2	Seconde main
II. Véhicules blindés de combat		2				
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	4			LRM 227 mm M270	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	22			Missile d'interception aérienne 120B	
	États-Unis d'Amérique	5			Missile air-air perfectionné moyenne portée	
	États-Unis d'Amérique	10			Lanceur LAU-129 A/A Système de lanceur de missiles guidés MK 48 Mod 3 Sea Sparrow	

Espagne

Importations

Pays déclarant : **Espagne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 19 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Royaume-Uni	10			Canon léger de 106 mm	
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	8			EF-18	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	11			10 lanceurs LAU-116A 1 lanceur LAU-116A/A	

Note : Critères nationaux de transfert.

Exportations : sortie du matériel du territoire de l'exportateur et transfert de propriété.

Importations : arrivée du matériel sur le territoire de l'importateur et transfert de propriété.

États-Unis d'Amérique¹

Importations

Pays déclarant : **États-Unis d'Amérique**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 11 août 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	France	1			AMX-30	
II. Véhicules blindés de combat	Canada	1			LAV25	
	Bosnie-Herzégovine	2			LAV105 M36	

Exportations

Pays déclarant : **États-Unis d'Amérique**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 11 août 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	République de Corée	18			Véhicule d'assaut amphibie AAV7	
	Arabie saoudite	7			LAV MTR	
	Turquie	60			Véhicule blindé de transport de troupes Dragoon	
		80			Véhicule de sécurité blindé Patroller 2	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Australie	1			Canon naval MK45	
	Danemark	4			LRM	
	Grèce	14			LRM	
	Israël	16			LRM	
	Japon	33			LRM, pièces de chargement	

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	République de Corée	19			LRM	
IV. Avions de combat	Argentine Australie Finlande Israël Portugal Arabie saoudite Singapour Espagne Turquie	3 7 1 25 4 25 20 9 5 20			P-3 A-4 P-3 F/A-18 F-15 F-16 F-15 F-16 F-18 F-16	
V. Hélicoptères d'attaque	Australie Israël Pays-Bas Espagne Turquie Royaume-Uni	1 16 10 3 7 3			SH-2 UH-60 AH-64 CH-47D S-70A AH-64	
VI. Navires de guerre	Chili Pérou Thaïlande Turquie	1 4 1 6			LST LST Frégate Frégate	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Belgique Canada Danemark Égypte Finlande Allemagne Grèce Israël Italie Japon Malaisie	90 22 72 2 160 4 50 16 14 33 81 24 25			Missile d'interception aérienne AIM-120 Missile standard AIM-120 Missile standard AIM-120 Lanceur naval AIM-120 RGM-84 AIM-120 AIM-120 UGM-84, missile standard Sparrow AIM-7 AGM-84	

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Pays-Bas	100			AIM-120	
		4			Lanceur naval	
	Norvège	239			AIM-120	
	République de Corée	100			AIM-120	
	Suisse	4			AIM-120	
	Thaïlande	7			AGM-84	
	Turquie	56			AIM-120	
		55			Missile standard	
		31			GM et lanceur standard	
	Royaume-Uni	26			UGM-84	

Note : Par ailleurs, les armes suivantes ont été transférées à Taiwan au cours de l'année civile 1999 :

- | | | |
|------|----------------------------------|---|
| I. | Chars de bataille | 98 M60A3 |
| IV. | Avions de combat | 50 F-16 |
| VI. | Navires de guerre | 6 frégates, 1 transport de chalands de débarquement |
| VII. | Missiles et lanceurs de missiles | 46 missiles AGM-84 |

¹ Chaque année, les États-Unis fournissent des informations concernant les politiques, la législation et les procédures administratives des États-Unis. Le document présenté en 2000 contient une mise à jour de ces informations; mais à moins qu'ils n'aient été mis à jour, tous les renseignements de base sur la législation et les politiques nationales demeurent valables. Il est possible qu'il y ait une certaine disparité entre le nombre d'armes transférées qui a été signalé par les États exportateurs et importateurs, du fait d'une différence entre les dates d'enregistrement des transferts et de ce que chaque pays considère comme étant un transfert dont il convient de rendre compte.

Les États-Unis considèrent qu'un transfert de matériel militaire intervient au moment où le titre de propriété du matériel en question est échangé entre les États-Unis et un autre pays. Le document pour 1999 comprend donc le matériel dont la propriété a été transférée au cours de l'année civile 1999.

Ex-République yougoslave de Macédoine

Importations

Pays déclarant : **Ex-République yougoslave de Macédoine**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 29 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Bulgarie	94	Fédération de Russie		Char T-55	Novembre 1999
II. Véhicules blindés de combat	Grèce	10			Leonidas	Décembre 1999
III. Système d'artillerie de gros calibre	Bulgarie	108	Fédération de Russie		Obusier M30 de 122 mm	Mai 1999
	États-Unis d'Amérique	18	Fédération de Russie		Obusier M101 de 105 mm	Décembre 1999
VII. Missiles et lanceurs de missiles	France	12			Milan	Avril 1999

Finlande

Importations

Pays déclarant : **Finlande**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 30 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	18			F-18 C Hornet	Montage en Finlande

Exportations

Pays déclarant : **Finlande**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 30 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Pays-Bas	66			XA-188	Sept de ces véhicules blindés étaient des ambulances

France

Importations

Pays déclarant : **France**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 24 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	1			Hawkeye E2C	

Exportations

Pays déclarant : **France**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 24 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Émirats arabes unis	62			Leclerc	
II. Véhicules blindés de combat	Yémen	10			AML	
	Tunisie	10			AML	
	Grèce	37			VBL	
	Portugal	3			VBL	
IV. Avions de combat	Pakistan	8			Mirage V	
	Qatar	1				
V. Hélicoptères d'attaque	Arabie saoudite	5			Cougar AS 532 A2	
	Venezuela	4			Cougar AS 532 AC	
VI. Navires de guerre	Argentine	1			Navire-citerne de ravitaillement	
	Pakistan	1			Sous-marin d'attaque	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Égypte	4			Air-air	
	Pakistan	9			Exocet	
	Grèce	29			Exocet	
	Chili	5			Exocet	

Grèce

Importations

Pays déclarant : Grèce

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 2 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	84			LEO-1A5	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	12			M 109	
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	3	États-Unis d'Amérique		F-16	Comptant
	États-Unis d'Amérique	3	États-Unis d'Amérique		A-7	
VI. Navires de guerre		1	Grèce		FF GH	Production nationale

Exportations

Pays déclarant : Grèce

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 2 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille		37			M 113	Force de maintien de la paix au Kosovo
		10			Véhicule blindé de transport de troupes Leonidas	Aide à l'ex-République yougoslave de Macédoine
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		4			Mortier de 4,2"	Force de maintien de la paix au Kosovo

Hongrie

Importations

Pays déclarant : **Hongrie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Fédération de Russie	147			BTR80 ICV	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	France	70 missiles 18 lanceurs			Missile Mistral Système de missiles de défense antiaérienne	

Exportations

Pays déclarant : **Hongrie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Bulgarie	30			Mortier de 120 mm type 2ALL	

Inde**Importations**Pays déclarant : **Inde**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 19 juillet 2000

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Fédération de Russie	10			SU-30K ac	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Fédération de Russie	206			R-27ERI-40 R-27ETI-36 R-27E-100 RVV-AE 30	

Israël

Importations

Pays déclarant : **Israël**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 1er juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	9			F15-I	
VI. Navires de guerre	Allemagne	2			Sous-marin Dolphin	

Note : Critères nationaux de transfert : arrivée du matériel sur le territoire national.

Exportations

Pays déclarant : **Israël**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 1er juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Roumanie	3			160 mm (LAROM)	
	Cameroun	4			155 mm	

Note : Critères nationaux de transfert : sortie du matériel du territoire national.

Italie**Exportations**Pays déclarant : **Italie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 18 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Malaisie	4			OTOMAT MK2	

Japon**Importations**Pays déclarant : **Japon**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 17 juillet 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	79			Système standard de lancement vertical de missiles Harpoon	

Note : Critères nationaux de transfert : transfert de propriété. La sortie du matériel exporté du port au Japon ou l'arrivée du matériel importé dans le port au Japon confirme le transfert.

Kazakhstan

Importations

Pays déclarant : **Kazakhstan**

Original : russe

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 14 août 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	Fédération de Russie	4	Fédération de Russie		SU-27C	Ces articles ont été achetés conformément à l'accord intergouvernemental du 24 mai 1995 avec la Fédération de Russie.
VI. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Turquie	1			Navire de patrouille côtière TGG-AB-32 (P-132)	

Exportations

Pays déclarant : **Kazakhstan**

Original : russe

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 14 août 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Angola	24	Fédération de Russie		M-46 de 122 mm	Transfert aérien
	Angola	24	Fédération de Russie		D-30 de 122 mm	Transfert aérien
	République du Congo	2	Fédération de Russie		BM-21 de 122 mm	Transfert aérien

Lituanie

Importations

Pays déclarant : **Lituanie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 3 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VI. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Bulgarie	20			Mortier 2C 12 de 120 mm	Achetés

Luxembourg

Importations

Pays déclarant : **Luxembourg**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 18 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	États-Unis d'Amérique	9			HMMVM M-1114	

Malaisie

Importations

Pays déclarant : **Malaisie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 15 août 2000

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Malaisie	2	Italie	–	Corvette	Nouvel achat
	Malaisie	2	Royaume-Uni	–	Frégate	Nouvel achat
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Malaisie	12	Italie	–	Otomat	Montés à bord
	Malaisie	8	Italie	–	Aspide	Montés à bord
	Malaisie	16	France	–	Exocet	Montés à bord
	Malaisie	32	Royaume-Uni	–	Sea Wolf	Montés à bord

Norvège

Importations

Pays déclarant : **Norvège**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 7 août 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Suède Finlande	64 30			CV 9030 N SISU XA 185	AIFV Véhicules blindés de transport de troupes ¹
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique	250 54			Missile air-air perfectionné de moyenne portée Lanceur NASAMS	

Exportations

Pays déclarant : **Norvège**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 7 août 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Finlande	4	Finlande		SISU XA 180	²

¹ Les 30 véhicules blindés de transport de troupes avaient été loués auprès de la Finlande et étaient en service à la force norvégienne au Kosovo.

² Les quatre véhicules blindés de transport de troupes avaient été loués auprès de la Finlande et étaient en service à la force norvégienne en Bosnie-Herzégovine. Les véhicules ont été retournés à la Finlande à l'expiration du contrat de location.

Nouvelle-Zélande

Importations

Pays déclarant : **Nouvelle-Zélande**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 31 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VI. Navires de guerre	Australie	1			Frégate de la classe ANZAC	Mise en service le 10 décembre 1999

Note : Critères nationaux de transfert : outre le déplacement physique d'équipement d'un territoire à un autre ou au sein d'un territoire national, les transferts internationaux supposent également le transfert de la propriété et du contrôle sur le matériel.

Pakistan

Importations

Pays déclarant : **Pakistan**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 22 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	Ukraine	105			Char T-80UD avec canon de 125 mm	
IV. Avions de combat	France	8			Chasseur Mirage V	Arrivés au Pakistan en novembre 1999
VI. Navires de guerre	France	1			Agosta 90B Sous-marin PNS/M Khalid	Arrivé au Pakistan le 16 décembre 1999

Pays-Bas

Importations

Pays déclarant : **Pays-Bas**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 5 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Finlande	59			XA-188	
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	5			AH-64D Apache	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	100			AIM-120 Missile air-air perfectionné de moyenne portée	
	États-Unis d'Amérique	4			Harpoon	

Note : Critères nationaux de transfert : transfert de propriété.

Exportations

Pays déclarant : **Pays-Bas**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 5 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	Chili	93	Allemagne		Leopard 1	
II. Véhicules blindés de combat	Chili	8	États-Unis d'Amérique		M-113 C&V	

Note : Critères nationaux de transfert : transfert de propriété.

Pologne

Exportations

Pays déclarant : **Pologne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 3 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	Yémen	20				
II. Véhicules blindés de combat	République tchèque/ Uruguay	3				
IV. Avions de combat	Ouganda	7	Fédération de Russie			

Portugal

Importations

Pays déclarant : **Portugal**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 5 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Royaume-Uni	4			Canon léger M119 de 105 mm	

République de Corée

Importations

Pays déclarant : **République de Corée**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 23 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
V. Hélicoptères d'attaque	Royaume-Uni	3			Super Lynx	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Israël	10			Lanceur de missiles Harpy	
	Israël	3			Lanceur de missiles Harpy	
	États-Unis d'Amérique	100			Missile d'interception aérienne AIM 120	
	États-Unis d'Amérique	7			Sub Harpoon	
	États-Unis d'Amérique	990			LRM ERR	
	États-Unis d'Amérique	23			LRM M270	
	États-Unis d'Amérique	68			ATACMS Block-1	

République tchèque

Importations

Pays déclarant : **République tchèque**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 18 avril 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Pologne	3			Véhicule blindé de transport de troupes MT-LB	À exporter vers l'Uruguay
	Slovaquie	12			Véhicule blindé de transport de troupes OT-64	À exporter vers l'Uruguay

Exportations

Pays déclarant : **République tchèque**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 18 avril 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Uruguay	3			AIFV BMP-1	
	Uruguay	30			Véhicule blindé de transport de troupes OT-64	
	Uruguay	3			Véhicule blindé de transport de troupes MT-LB	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Uruguay	1			LRM de 122 mm RM-70	
	Slovaquie	12			LRM de 122 mm RM-70	

Roumanie

Importations

Pays déclarant : **Roumanie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 3 mai 2000

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	France	48			Magic-2	

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Importations

Pays déclarant : **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Original : anglais

Année civile : 1999

Informations générales : oui

Date de présentation : 20 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
IV. Avions de combat	Allemagne	1			Alpha Jet	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	26			Missile de croisière	

Note : Critères nationaux de transfert : le Royaume-Uni considère qu'un matériel est importé/exporté à partir du moment où il y a transfert de propriété et de contrôle.

Exportations

Pays déclarant : **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Original : anglais

Année civile : 1999

Informations générales : oui

Date de présentation : 20 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	Jordanie	14			Challenger I	
II. Véhicules blindés de combat	Finlande	4			Cav 100 Véhicule léger blindé Land Rover Defender	
	Oman	6			Véhicule blindé de l'avant PC Stormer	
	Qatar	10			Piranha 90 mm	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Brésil	6			Canon léger de 105 mm	
IV. Avions de combat	Indonésie	10			Appareil Hawk	
V. Hélicoptères d'attaque	République de Corée	5			Hélicoptère de transport naval Super Lynx Mk 88A	
VI. Navires de guerre	Malaisie	2			Frégate de la classe LBKIU	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Arabie saoudite	50			Missile air-sol	

Note : Critères nationaux de transfert : le Royaume-Uni considère qu'un matériel est importé/exporté à partir du moment où il y a transfert de propriété et de contrôle.

Singapour

Importations

Pays déclarant : **Singapour**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 21 juin 2000

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	6			F-16C/D	

Slovaquie

Importations

Pays déclarant : **Slovaquie**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Bulgarie	4			Canon D-20 de 152 mm	Pour le Gouvernement angolais
	Bulgarie	4			Canon 2C3 Akacia de 152 mm	Pour le Gouvernement angolais
	République tchèque	12			Lance-roquettes de 122 mm (modèle 70)	Pour le Gouvernement angolais

Note : Critères nationaux de transfert : l'importation d'armes classiques et de technologies connexes est régie par la loi No 179/1998 relative au commerce de matériel militaire (entrée en vigueur le 1er juillet 1998).

Exportations

Pays déclarant : **Slovaquie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	Angola	150			Char T-55 AM2	Pour le Gouvernement angolais
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Angola	4	Bulgarie		Canon D-20 de 152 mm	Pour le Gouvernement angolais
	Angola	4	Bulgarie		Canon 2C3 Akacia de 152 mm	Pour le Gouvernement angolais
	Angola	12	République tchèque		Lance-roquettes de 122 mm (modèle 70)	Pour le Gouvernement angolais

Note : Critères nationaux de transfert : la Slovaquie contrôle les exportations d'armes classiques et de technologies connexes, conformément à ses obligations internationales, compte étant tenu des impératifs de la sécurité nationale et de ses intérêts économiques. L'exportation d'armes classiques et de technologies connexes est régie par la loi No 179/1998 relative au commerce de matériel militaire (entrée en vigueur le 1er juillet 1998).

Suède

Importations

Pays déclarant : **Suède**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 8 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de combat	Allemagne	3			Léopard 2	Strv 122
II. Véhicules blindés de combat	Suisse Allemagne	3 1	Ancien pays membre du Pacte de Varsovie		Piranha MT-LBu	Pbv 4020

Note : Critères nationaux de transfert : transfert physique à la frontière.

Exportations

Pays déclarant : **Suède**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 8 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Norvège	35			Modèle CV 9030	

Suisse

Importations

Pays déclarant : **Suisse**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 2 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	500			Missile TOW sans ogive	Transport aérien

Exportations

Pays déclarant : **Suisse**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 2 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Suède	3			Piranha III C (10x10) Piranha III (8x8) Piranha II (8x8)	
	Danemark	2				
	Ghana	3				

Thaïlande

Importations

Pays déclarant : **Thaïlande**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 7 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VI. Navires de guerre	Italie	1			Dragueur de mines	

Notes : Voir par. 18 du présent rapport.
Voir par. 19 du présent rapport.

Turquie

Importations

Pays déclarant : **Turquie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1999

Date de présentation : 6 juin 2000

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VI. Navires de guerre	États-Unis d'Amérique	2			FFHM	Vente

Ukraine

Exportations

Pays déclarant : **Ukraine**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 25 mai 2000

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Algérie	27			T-72MI	
	Pakistan	105			T-72MIK T-80UD	
II. Véhicules blindés de combat	Algérie	32			BMP-2, 2K	
	Jordanie	25			BTR-94	
	Indonésie	25			BTR-50PK	
	Angola	31			BMP-2	
IV. Avions de combat	Fédération de Russie	2			Tu-160	
	Fédération de Russie	2			Tu-95Ms	
V. Hélicoptères d'attaque	Algérie	14			Mi-24V	
	Sierra Leone	2			Mi-24V	
	Angola	3			Mi-35P (Mi-24)	
VI. Navires de guerre	Géorgie	1			Bateau lance-missiles « Konotop »	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Algérie	289			R-23, R-73	
	États-Unis d'Amérique	4			R-23	
	Kazakhstan	11			R-24, R-73, X-29	
	Inde	76			R-27	

Uruguay

Importations

Pays déclarant : **Uruguay**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 1999

Date de présentation : 13 mai 2000

Les Forces armées uruguayennes ont importé le matériel ci-après :

Armée

30 véhicules blindés de transport, modèles OT64/OT93

3 véhicules blindés de transport MTLB

1 système de lance-roquettes de 122 mm

Armée de l'air

1 248 moteurs pour roquettes SBAT 70 M4B (Brésil)

950 pièces de formation Caraïbes 70 EX M2 (Brésil)

III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 1999

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Allemagne	Dotations militaires (au 31 décembre 1999). Achats liés à la production nationale. German policy and practice on exports of conventional weapons and related technology. Policy principles of the Government of the Federal Republic of Germany for the export of war weapons and other military equipment.	Anglais
Autriche	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. (« Néant »). Background information related to Austrian holdings.	Anglais
Belgique	Dotations militaires.	Français
Brésil	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Relevant policies and/or national legislation.	Anglais
Canada	Dotations militaires (au 31 décembre 1999). Achats liés à la production nationale.	Anglais
Croatie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Military ceilings.	Anglais
Danemark	Military holdings ultimo 1999. Achats liés à la production nationale. (« Néant »).	Anglais
Espagne	Dotations militaires (au 31 décembre 1999). Achats liés à la production nationale. Relevant policies and procedures of Spain for the transfer of defence material.	Espagnol
Estonie	Dotations militaires (au 1er mai 2000).	Anglais
États-Unis d'Amérique	Available background information on dotations militaires et achats liés à la production nationale. Additional background information.	Anglais
Finlande	Vienna Document 1999, Annual Exchange of Military Information, Finland, Information on military forces and information on plans for deployment of major weapon and equipment systems (valid as of 1 January 2000).	Anglais
France	Dotations militaires (au 31 décembre 1999). Achats liés à la production nationale. Politique en matière de dotation.	Français
Géorgie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. (« Néant »).	Anglais
Grèce	Dotations militaires.	Anglais
Irlande	Dotations militaires.	Anglais

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Israël	Background information	Anglais
Italie	Dotations militaires et achats liés à la production nationale.	Anglais
Japon	Dotations militaires (au 31 mars 1999). Achats liés à la production nationale. Japan's policies on the control of arms exports and imports.	Anglais
Luxembourg	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. (« Néant »). Politiques nationales en matière d'exportation de matériel militaire.	Français
Nouvelle-Zélande	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. (« Néant »). Background information.	Anglais
Pays-Bas	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. (« Néant »).	Anglais
Pologne	Dotations militaires (au 1er janvier 2000) et achats liés à la production nationale.	Anglais
République tchèque	Dotations militaires (au 1er janvier 2000). Achats liés à la production nationale.	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. United Kingdom defence equipment procurement, import and export policies.	Anglais
Slovaquie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. (« Néant »).	Anglais
Slovénie	National policy principles, practices. National legislation governing the export.	Anglais
Suède	Dotations militaires (au 1er janvier 2000). Achats liés à la production nationale. Vienna Document 1994, Annual Exchange of Military Information, the Kingdom of Sweden (valid as of 1 January 2000).	Anglais
Suisse	Dotations militaires (au 1er janvier 2000) et achats liés à la production nationale.	Anglais
Turquie	Dotations militaires et achats liés à la production nationale.	Anglais

IV. Informations reçues des gouvernements sur les achats liés à la production nationale et aux dotations militaires

<i>État</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats</i>
Autriche	Oui	Néant
Allemagne	Oui	Oui
Belgique	Oui	
Brésil	Oui	Oui
Canada	Oui	Oui
Croatie	Oui	Oui
Danemark	Oui	Néant
Espagne	Oui	Oui
Estonie	Oui	
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui
France	Oui	Oui
Géorgie	Oui	Néant
Grèce	Oui	
Irlande	Oui	
Italie	Oui	Oui
Japon	Oui	Oui
Luxembourg	Oui	Néant
Nouvelle-Zélande	Oui	Néant
Pays-Bas	Oui	Néant
Pologne	Oui	Oui
République tchèque	Oui	Oui
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui
Slovaquie	Oui	Néant
Suède	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui
Turquie	Oui	Oui

Autriche

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	114 169 2 2	Allemagne États-Unis d'Amérique Ex-URSS Ex-URSS	MBT Leopard CC M60 A3Ö T 55 AM2 R 72 MIT	
II. Véhicules blindés de combat	155 105 284 68 90 10 1 2 2 2	Autriche Autriche Autriche Autriche Allemagne Allemagne Ex-URSS Ex-URSS Ex-URSS Ex-URSS	VTT A1 VTT A1/20 mm HACV K/105 mm VTT/UN Chasseur de chars Jaguar 1 Chasseur de chars Jaguar 2 BMP-2 BMP-1 BTR-70 PTS-M/PKP	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	105 189 24 5 67 193 48	États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique Autriche Autriche	M 101 M 109 M 2/immobile M 30 M 2 M 86 M 60	
IV. Avions de combat	24 29	Suède Suède	S-35Ö S-105Ö	

Allemagne

Dotations militaires¹

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille ²	1 033 1 782		Léopard 1 Léopard 2	
II. Véhicules blindés de combat	2 120 94 348 210 133 380 143 409 157		Marder M113 Tpz-1 Fuchs Wiesel Wiesel MK Gepard Roland (Kette) SpPz Luchs Jaguar 1	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	143 18 192 572 49 394 515 78 154		FH M101 GebH 105 mm FH 70 PzH M109 PzH 2000 Brandt Tampella LARS MLRS	
IV. Avions de combat ³	319 23 154 17 107		Tornado MiG-29 F-4 Bréguet Atlantic Alpha Jet A	
V. Hélicoptères d'attaque ⁴	204 16 21		BO 105 PAH-1 SEALYNX SEAKING	
VI. Navires de guerre	2 12 30 29		Destroyer Frégate Patrouilleur Bâtiment auxiliaire	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
VII. Missiles et lanceurs de missiles				Les dotations sont secrètes

¹ Les dotations militaires comprennent les systèmes qui relèvent de la responsabilité des Forces armées fédérales allemandes.

² Dont 249 chars de bataille Léopard hors service se trouvant actuellement dans des sites industriels en Allemagne pour remise en état.

³ Non compris 14 avions utilisés par les forces aériennes et la marine allemandes aux fins de la formation sur le terrain car il a été estimé que ces avions ne sont pas utilisables, du moins pour le combat.

⁴ Non compris un hélicoptère utilisé par les forces aériennes allemandes aux fins de la formation sur le terrain car il a été estimé que cet hélicoptère n'est pas utilisable, du moins pour le combat.

Achats liés à la production nationale¹

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
III. Système d'artillerie de gros calibre	45		PzH 2000	

¹ Aux fins du présent rapport, les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes complets d'armes relevant des sept catégories d'armes que comprend le présent Registre que le Gouvernement a achetés en 1999 à des fournisseurs en Allemagne ou dans le cadre de programme de coproduction dont l'Allemagne est partenaire.

Belgique

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	155			
II. Véhicules blindés de combat	1 210			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	242			
IV. Avions de combat	135			
V. Hélicoptères d'attaque	46			
VI. Navires de guerre	5			

Brésil

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	91 251 108		CC M60 A3 TTS CC M41 CC Leopard 1A1	
II. Véhicules blindés de combat	415 854 4 3 12 2 18 4		Reconnaissance, CASTAVEL Transport de troupes, M-113, AAVP-7A1 et URUTU Véhicule avant blindé poste de commandement, M-577 A1 et AAVC-7A1 Poseur de ponts, XLP-10 Démontage, M-4 Appui-feux, M-125 A1 Dépannage et récupération, M-578, M-806 EI, AAVR-7A1 et M-113 A1 Lanceur de missiles, SP2 Rolland	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	370 98 78 8 24		Obusier 105 mm, M-101 A1 et M2A2 Obusier 155 mm, M-114 A1 Obusier automoteur blindé, M-108 Mortier 120 mm, K6A3 Lance-roquettes, ASTROS II	
IV. Avions de combat	47 20 53 23		F-5 E/F Tiger II F-103 D/E Mirage III, EBR A-1 AMX Avion d'attaque A-4/TA-4	
V. Hélicoptères d'attaque	13 6 7 19 9 5 15 48		Super LYNX MK 21-A SH-3B SH-3A Écureuil UH-12 Écureuil B1 UH-13 Écureuil H-A1 HB 350 L1 Fennec AS-550 À Iroquois UH-1H	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
VI. Navires de guerre	1		Navire porte-avions	
	4		Destroyer	
	10		Corvette	
	2		Chalands de débarquement de chars	
	2		Ravitailleur	
	3		Bâtiment de transport	
	1		Navire-école	
	6		Remorqueurs de haute mer	
	10		Frégate	
	5		Sous-marin	
VII. Missiles et lanceurs de missiles ¹				

¹ Les missiles qui figurent dans l'inventaire brésilien font partie intégrante de l'équipement énuméré ci-dessus.

Achats liés à la production nationale

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	4	Lance-roquettes ASTROS II	Monté par Avibras (9 en 1998 et 7 en 1999)
IV. Avions de combat	16	AMX (A-1 et A-2)	Monté par Embraer
V. Hélicoptères d'attaque	1	Écureuil UH-12	Armé de roquettes
VI. Navires de guerre	1	Sous-marin IKL-1400	Armé de torpilles

Canada

Dotations militaires (au 31 décembre 1997)

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	114 9 8 9		Léopard C1 Engin blindé du génie Véhicule blindé de dépannage Char poseur de ponts	
II. Véhicules blindés de combat	266 ¹ 195 199 1 207 ² 203 215 ³		Véhicule blindé à roues de transport de troupes (Grizzly) Véhicule d'appui-feu (Cougar) Véhicule blindé léger (Bison) Véhicule blindé de transport de troupes M113 Véhicule blindé léger (Coyote) Véhicule blindé de transport de troupes LAV III	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	109 ⁴ 76 28 ⁵ 179 ⁶		Canon sans recul 106 mm Obusier M109 155 mm LGI mk II Obusier 105 mm	
IV. Avions de combat	122 43 ⁷ 3 18		Avion de chasse et d'attaque au sol CF-118 A&B Avion de chasse et d'attaque au sol CF-116 CF-5 Patrouilleur Arcturus CP-140A Patrouilleur ASW CP-140	
V. Hélicoptères d'attaque	30		CH-124 ASW (Sea King)	
VI. Navires de guerre	4 12 12 2 ⁸ 1		Destructeur de missile téléguidé Frégate porte-hélicoptères Navire de défense côtière Navire de soutien opérationnel Sous-marin	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1 518		Missile et lanceur de missiles	

¹ Deux ont été mis hors service.

² Sept ont été détruits à l'occasion d'opérations de déminage.

³ Acquisition de 168.

⁴ Deux ont été mis hors service.

⁵ Erreur du rapport précédent.

⁶ Treize ont été cannibalisés et leurs pièces ont été récupérées.

⁷ Trois ont été vendus et un a été reconfiguré pour être exposé.

⁸ Un navire a été mis hors service.

Canada (suite)**Achats liés à la production nationale**

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
II. Véhicules blindés de combat	168	Véhicule blindé de transport de troupes (LAV III)	

Croatie**Plafonds fixés pour les équipements militaires***

I. Chars de bataille	410
II. Véhicules blindés de combat	340
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 500
IV. Avions de combat	62
V. Hélicoptères d'attaque	21

* Conformément à l'Accord de contrôle sous-régional des armements en date du 14 juin 1996, négocié sous l'égide de l'OSCE.

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	302			
II. Véhicules blindés de combat	151			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	974			
IV. Avions de combat	24			
V. Hélicoptères d'attaque	9			

Achats liés à la production nationale

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	1			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	3			

Danemark

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
			Description de la pièce	Remarques
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine		
I. Chars de bataille	248		Char de bataille	
II. Véhicules blindés de combat	315		Véhicule blindé de combat	
	341		Véhicule blindé de transport de troupes et véhicule blindé d'infanterie assimilé	
	10		Char poseur de ponts	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	475		Artillerie	
IV. Avions de combat	68		Avion de combat	
	16		Hélicoptère de transport non armé	
V. Hélicoptères d'attaque	12		Hélicoptère d'attaque	
	13		Hélicoptère d'appui au combat	
VI. Navires de guerre (de plus de 850 tonnes) (de moins de 850 tonnes)	4		Patrouilleur	
	3		Vedette lance-missiles	
	2		Mouilleur de mines	
	2		Mouilleur de mines	
	3		Sous-marin	
	2		Vedette lance-missiles	
	14		Navire de type Flex	
20		Patrouilleur côtier		

Espagne

Dotations militaires

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Armée</i>	<i>Marine</i>	<i>Forces aériennes</i>
I. Chars de bataille	633	617	16	–
II. Véhicules blindés de combat	2 335	2 292	43	–
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 293	1 275	18	–
IV. Avions de combat	217	–	17	200
V. Hélicoptères d'attaque	55	28	27	–
VI. Navires de guerre	43	–	43	–
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1 197	–	304	893

Achats liés à la production nationale

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
II. Véhicules blindés de combat	14	Véhicule blindé Pizarro (infanterie)	Mis en service en 1999
VI. Navires de guerre	3	2 chasseurs de mines, la <i>Segura</i> et la <i>Bella</i> , et un navire de soutien logistique, le <i>Camino Español</i>	Mis en service en 1999

Estonie

Dotations militaires

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
II. Véhicules blindés de combat	21		BTR-80	
	3		BTR-70	
	2		BTR-60	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	14		Mortier 120 mm	
	44		Mortier 81 mm	
	19		Obusier 105 mm	

États-Unis d'Amérique

Informations générales disponibles concernant les dotations militaires et les achats liés à la production nationale

Les informations ci-après concernent l'année civile 1999 et les mêmes catégories que celles utilisées pour les exportations et importations.

<i>Catégories(I à VII)</i>	<i>Dotations militaires*</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	8 133	0
II. Véhicules blindés de combat	20 325	0
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	8 780	0
IV. Avions de combat	2 970	28
V. Hélicoptères d'attaque	2 502	41
VI. Navires de guerre	315	93
VII. Missiles et lanceurs de missiles	118 528	1 115

* Les réductions observées dans toutes les catégories par rapport aux données de l'année dernière (année civile 1998) sur les dotations militaires des États-Unis résultent de la poursuite du programme de réduction.

Informations générales

Dans ses résolutions 46/36 L (par. 10 et 18), 47/52 L (par. 5) et 49/75 C (par. 4), l'Assemblée générale a invité tous les États Membres à fournir les informations générales concernant leur politique nationale et leurs procédures en matière d'importation et d'exportation d'armes, qu'il s'agisse de l'autorisation des transferts d'armes ou de la prévention des transferts illicites.

En conséquence, les États-Unis ont fourni des informations dans leurs rapports précédents. Ces informations restent valables.

Les États-Unis estiment qu'il y a transfert de matériel militaire au moment où le titre de propriété concernant ce matériel est transféré entre les États-Unis et un autre pays. En conséquence, le rapport de 2000 comprend le matériel dont le titre de propriété a été transféré au cours de l'année civile 1999.

France

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	1 234			
II. Véhicules blindés de combat	4 465			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	907			
IV. Avions de combat	654			
V. Hélicoptères d'attaque	349			
VI. Navires de guerre	65			

Achats liés à la production nationale

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	26		Leclerc	
IV. Avions de combat	12		Mirage 2000 D	
V. Hélicoptères d'attaque	1		AS 565 SA Panther	
VI. Navires de guerre	1		Porte-avions (le Charles de Gaulle)	
VII. Missiles et lanceurs de missiles				Aucune information disponible

Géorgie

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	48 31		T-55 T-72	
II. Véhicules blindés de combat	68 11 13 18 3		BMP-1 BMP-1K BMP-2 BTR-70 BTR-80	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	3 10 16 17 1 1 1 60		2A36 2A65 BM-21 M-120 2S3 2S7 2S19 D-30	
IV. Avions de combat	1 5 1		SU-25 SU-25K SU-25UB	
V. Hélicoptères d'attaque	3		MI-24	
VI. Navires de guerre	1		RK-Proekt 206	

Grèce

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	1 735			
II. Véhicules blindés de combat	2 364			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 886			
IV. Avions de combat	524			
V. Hélicoptères d'attaque	20			
VI. Navires de guerre	41			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	232 ¹			

¹ Les chiffres communiqués précédemment comprenaient un certain nombre de missiles d'une portée inférieure à 25 kilomètres.

Irlande

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
II. Véhicules blindés de combat	16		Panhard AML 20 mm	
	16		Panhard AML MC HB	
			60 Mortar	
	15		Panhard AML H90	
	47		Panhard VTT M3	
	14		Scorpion CVR (T)	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	2		Sisu	
	24		Modèle 118 Field L118	
			Canon 105 mm	
	65		Mortier Brandt 120 mm	

Italie**Dotations militaires et achats liés à la production nationale**

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 301	56
II. Véhicules blindés de combat	2 831	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 390	
IV. Avions de combat	562	3
V. Hélicoptères d'attaque	134	
VI. Navires de guerre	47	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	7 520	

Japon

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	40 873 172		Blindé type 61 Blindé type 74 Blindé type 90	
II. Véhicules blindés de combat	265 337 46 58 229 89 45 3 50 14 65 14 1 22 160		Véhicule blindé de transport de troupes type 60 Véhicule blindé de transport de troupes type 73 Véhicule blindé de transport de troupes type 96 Véhicule blindé de combat type 89 Véhicule de l'avant blindé poste de commandement et transmissions type 82 Véhicule de reconnaissance et de patrouille type 87 Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87 Engin blindé de dépannage type 70 Engin blindé de dépannage type 78 Engin blindé de dépannage type 90 Véhicule de ravitaillement en munitions type 87 Véhicule-station d'aide au tir type 75 Véhicule blindé de transport de troupes type 73 (équipé d'anémomètre) Véhicule sur roues avec protection NBC Fusil sans recul 106 mm automoteur type 60	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	390 358 287 36 15 463 17 201 91 64 45		Canon sans recul 106 mm type 90 Mortier 107 mm Mortier RT 120 mm Obusier 105 mm Obusier 155 mm Obusier 155 mm FH70 Obusier automoteur 105 mm type 74 Obusier automoteur 155 mm type 75 Obusier automoteur 203 mm Lance-roquettes multiples 130 mm type 75 Lance-roquettes multiples LRM	
IV. Avions de combat	199 104 26 52 100		F-15J/DJ F-4EJ ¹ RF-4E/EJ F-1 P-3C	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
	5		EP-3	
V. Hélicoptères d'attaque	87		AH-1S	
VI. Navires de guerre	55		Destroyer	
	16		Sous-marin	
	5		Navire de guerre des mines	
	3		Patrouilleur lance-missiles	
	6		Chaland de transport de blindés	
	9		Bâtiment auxiliaire	

¹ Y compris des versions améliorées des F-4EJ.

Achats liés à la production nationale

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	17	Blindé type 90	
II. Véhicules blindés de combat	2	Véhicule blindé de combat type 89	
	1	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement et transmissions type 82	
	1	Véhicule de reconnaissance et de patrouille type 87	
	1	Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87	
	2	Engin blindé de dépannage type 90	
	3	Véhicule de ravitaillement en munitions type 87	
	1	Véhicule sur roues avec protection NBC	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	27	Mortier RT 120 mm	
	3	Mortier automoteur 120 mm type 96	
	4	Obusier automoteur 155 mm type 99	
	9	Lance-roquettes multiples LRM	
IV. Avions de combat	8	F-2	
VI. Navires de guerre	1	Destroyer	
	1	Sous-marin	
	2	Patrouilleur lance-missiles	
	1	Chaland de transport de blindés	

Luxembourg

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
II. Véhicules blindés de combat	33			

Nouvelle-Zélande

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
II. Véhicules blindés de combat	77		VBTT M113 (dont 7 véhicules non blindés de transport M548)	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	24 8		Canon léger 105 mm L118 M101A1 105 mm	
IV. Avions de combat	19 6		A4K Skyhawk Orion P3K	
VI. Navires de guerre	2 2 1 1		Frégate de classe ANZAC (3 hélicoptères Seasprite SH-2F) – deuxième frégate mise en service en décembre 1999 Frégate de la classe Leander Navire-ravitailleur (12 300 tonnes en charge pleine) Bâtiment de transport maritime (7 200 tonnes à vide hâlé sur 6,16 mètres)	

Pays-Bas

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	102 330		Leopard 1 Leopard 2	
II. Véhicules blindés de combat	383 738 90 182 83		YPR-765 (25 mm) YPR-765 YPR-765 (lanceurs de missiles antichar tracté) M-113 (25 mm) VCR XA-188	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 126 1 20 80 15 8 139 2 22		Obusier tracté M-101 Obusier SP M-109 Obusier SP M-110 Obusier tracté M-114 Obusier tracté M-114/39 Obusier tracté FH-70 Canon 105 LT Mortier 120 mm Brandt Mortier 4,2" (fixé au sol) Lance-roquettes multiples 227 mm	
IV. Avions de combat	166		F-16	
V. Hélicoptères d'attaque	21		Apache AH-64	
VI. Navires de guerre	2 4 2 8 1 2 1 1 1		1) Navires de guerre a) Frégates • Classe J. Van Heemskerck • Classe Kortenaer • Classe Tromp • Classe Karel Doorman b) Navires d'étude et de levé hydrographique • Classe Tydeman • Classe Buyskes c) Auxiliaires/ravitaillement • Classe Amsterdam • Classe Poolster d) Transport de chalands de débarquement • Classe Rotterdam	

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
	4		2) Sous-marins • Classe Walrus	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	16 682			Compte tenu de la réglementation en matière de sécurité, seul est donné le total.

Pologne

Dotations militaires et achats liés à la production

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats</i>
I. Chars de bataille	811 707 156		T-55 T-72 PT-91	33
II. Véhicules blindés de combat	33 1 366 38	VBTT VBCI	OT-64 <i>Skot</i> BMP-1 BWR-1	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 067 533 280 135 111 8 230 214 16 257 227 30	Canon/obusier Mortiers LRM	Obusier 2S1 122 mm Obusier H.M30 122 mm Canon/obusier AH ML-20 152 mm SH.M-77 <i>Dana</i> 152 mm Canon A.2S7 203 mm M120 mod.38/43 120 mm 2B11/2S12 <i>Sani</i> 120 mm BM-21 122 mm RM-70 122 mm	
IV. Avions de combat	122 26 22 2 99		Mig-21 Mig-23 Mig-29 Su-20 Su-22	
V. Hélicoptères d'attaque	46 23 38		Mi-24 Mi-2URP W-3 W <i>Sokol</i>	1 2
VI. Navires de guerre	24		t.61MP, t.620, t.767, t.570, t.874, t.861K, t.863, t.776, t.888, t.ZP- 1200, t.B-199, t.877E, t.641	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	35		<i>Toczka, Luna</i>	

République tchèque

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	792			
II. Véhicules blindés de combat	1 506			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	740			
IV. Avions de combat	110			
V. Hélicoptères d'attaque	34			

Achats liés à la production nationale

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
II. Véhicules blindés de combat	5			

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	409 193 5		Challenger 1 Challenger 2 Chieftain	
II. Véhicules blindés de combat	1 158 135 138 32 334 5 628 37 66 302 145 794 1		FV432Mk2 HVM Stormer Sabre Salamander Scimitar Scorpion Spartan Sturgeon Striker Saxon Saxon Patrol Warrior Saracen	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	166 47 179 63 2		Canon léger 105 mm Obusier tracté FH70 Obusier AS90 SP MLRS Canon Abbot SP	
IV. Avions de combat	323 24 84 4 134 78 24 9		Tornado Sea Harrier Harrier Harrier T8 Hawk Jaguar Nimrod Canberra	
V. Hélicoptères d'attaque	102 50 38		Lynx AH Mk 1/7 Lynx Mk3/Mk8 Sea King Mk 5/6	
VI. Navires de guerre	3 16 32		Porte-avions Sous-marin Frégate DD	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
	3		Navire d'assaut	
	5		Navire d'étude et de relevé hydrographique	
	7		Patrouilleur de haute mer	
	1		Patrouilleur-école	
	1		Navire-école (pour l'armée de l'air)	
	1		Bâtiment-atelier	
	13		Pétrolier-ravitailleur	
	5		Chaland de transport de matériel	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	51 092			

Achats liés à la production nationale¹

A	B	Observations	
Catégorie (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	99	Challenger II	

¹ Les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes d'armes complets achetés par le Gouvernement auprès de fournisseurs établis au Royaume-Uni ou dans le cadre de programmes auxquels il collabore en tant que partenaire.

Slovaquie

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	275	Slovaquie	T-55, T-72	
II. Véhicules blindés de combat	622	Slovaquie	BMP-1, BMP-2, OT-64, OT-90	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	383	Slovaquie	Obusier 2S1 SP, D-30, DANA, Obusier-canon SP M77, SP M2000, MM 1982, SP MM 1982, RM-70	
IV. Avions de combat	82	Ex-URSS et Fédération de Russie	Mig-21, Mig-29, Su-22, Su-25	
V. Hélicoptères d'attaque	19	Ex-URSS	Mi-24	
VI. Missiles et lanceurs de missiles	(6 + 2) ¹	Ex-URSS	SS-23	

¹ Mis hors service; destruction prévue pour 2000.

Suède

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	239 70 160 78		Strv 103 Strv 104 Strv 121 Strv 122	
II. Véhicules blindés de combat	17 90 24 26 5 10 20 50 210 47 55 504 440 176 60 126 209 30 42 45 76		Bgbv 81 Bgbv 4012 Bgbv 82 Bgbv 90 Bplpbv 3023 Rlpbv 3024 Rlpbv 4014 Epbv 3022 Ikv 91 Lvrbv 701 Pbrbv 551 Pvb 302 Pvb 401 Pbv 501 Pbv 4020 Pskbil m/42 Strf 9040 Strf 90 Lv Strf 90 E Strf 90 Stri Stripbv 3021	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	188 24 575 26 206 51 140		10,5 cm haub m/40 12 cm KA-pj m/80 12 cm grk 15,5 cm bkan 15,5 cm haub 77A 15,5 cm haub 77B 15,5 cm haub F	
IV. Avions de combat	25 23 14 80		AJ/S 37 JA 37 SK 37 JAS 39	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
	106		SK 60	
V. Hélicoptères d'attaque	20		Hpk 9	
VI. Navires de guerre	3		Sous-marin classe Gotland	
	1		Sous-marin classe Näcken	
	1		Sous-marin classe Näcken AIP	
	4		Sous-marin classe Västergötland	
	2		Corvette lance-missiles classe Stockholm	
	4		Corvette lance-missiles classe Göteborg	
	6		Vaisseau lance-missiles classe Norrköping	
	1		Mouilleur de mines Carlscrona	
	1		Mouilleur de mines Visborg	
VII. Missiles et lanceurs de missiles				Aucun détail ne peut être donné pour des raisons de sécurité.

Achats liés à la production nationale

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	24	Strv 122	
II. Véhicules blindés de combat	48	Strf 9040	
	4	Strf 90 E	
	11	Strf 90 Stri	
	2	Bgbv 90	
	6	Strf 90 Lv	
IV. Avions de combat	17	JAS 39	
VII. Missiles et lanceurs de missiles			Aucun détail ne peut être donné pour des raisons de sécurité.

Suède (*suite*)*Abréviations utilisées*

AJ/S 37	Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque au sol Saab 37
Bgbv 4012	Véhicule blindé de dépannage (MT-LB)
Bgbv 82	Véhicule de dépannage 82
Bgbv 90	Véhicule de dépannage 90
Bkan	Bofors 1 A SPG (mitrailleuse automotrice)
Bplpbv 3023	Véhicule blindé poste de contrôle de tir Haegglund
Epbv 3022	Véhicule d'observation des tirs Haegglund
Grk	Mortier
Haub	Obusier
Hkp 9	Hélicoptère MBB BO 105
IKV 91	Engin blindé antichar Haegglund/Bofors
JA 37	Avion de chasse et d'attaque au sol Saab 37
JAS 39	Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque au sol Saab 39
KA-pj m/80	Canon mobile de défense côtière Bofors
Lvrbbv 701	Véhicule blindé lance-missiles guidés sol-air Haegglund
Pbv 302	VBCI Haegglund
Pbv 401	VBTT (MT-LB)
Pbv 4020	VBTT (MT-LB)
Pbv 501	VBCI (BM-P)
Pskbil m/42	VBTT Landsverk/Scania
Pvrb 551	VAB missiles antichar Haegglund
Rlpbv 3024	VBTT radio 3024
Rlpbv 4014	VBTT radio 4014
SK 37	Saab 37 version entraînement
SK 60	Avion de reconnaissance et d'attaque au sol léger Saab 105
Strf 9040	VBCI Haegglund
Strf 90 E	Véhicule d'observation des tirs Haegglund
Strf 90 Stri	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement Haegglund
Strf 90 Lv	Véhicule blindé de défense antiaérienne
Stripbv 3021	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement Haegglund
Strv 103	Char de bataille Bofors type 103
Strv 104	Char de bataille Centurion
Strv 121	Char de bataille Léopard Krauss-Maffei, A 4
Strv 122	Char de bataille Léopard Krauss-Maffei, 2 S

Suisse

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	556	
II. Véhicules blindés de combat ²	726	62 (Piranha 8x8 APC 93)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre ³	1 092	
IV. Avions de combat	154	

¹ Données valables au 1er janvier 2000 sur les dotations militaires des formations et unités de l'organisation de commandement.

² Véhicules blindés de transport de troupes et véhicules blindés d'infanterie.

³ Pièces d'artillerie et mortiers (calibre 100 mm et au-dessus) automoteurs et tractés.

Turquie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	4 086 ¹	–
II. Véhicules blindés de combat	4 593 ²	141
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	4 285 ³	–
IV. Avions de combat	465 ⁴	8xF-16 C 11xF-16 D
V. Hélicoptères d'attaque	37	–
VI. Navires de guerre	81	1 PGFA en construction 1 SSG en construction
VII. Missiles et lanceurs de missiles ⁵		

¹ Correction : 4 chars de bataille et 8 véhicules blindés de combat ont été ajoutés.

² Correction : 4 chars de bataille et 8 véhicules blindés de combat ont été ajoutés.

³ Correction : 105 systèmes d'artillerie de gros calibre ont été ajoutés.

⁴ Seize avions de combat ont été mis hors service.

⁵ Tous les missiles et les lanceurs de missiles sont embarqués.

Annexe I

Vues exprimées par des gouvernements conformément au paragraphe 4 a) de la résolution 54/54 O de l'Assemblée générale

Portugal

[Original : anglais]

[5 juin 2000]

Union européenne : réponse commune concernant la résolution 54/54 O de l'Assemblée générale relative à la transparence dans le domaine des armements

Par sa résolution 54/54 O, l'Assemblée générale a prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive.

Les États membres de l'Union européenne estiment que la transparence dans le domaine des armements est un facteur majeur de confiance et de sécurité entre États. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies constitue un pas en avant important sur le plan pratique dans ce domaine.

Le Registre donnait des informations sur les transferts internationaux d'armes classiques qui, lorsqu'elles sont accumulées en quantités excessives, peuvent avoir des effets déstabilisateurs. Il permet d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et d'améliorer l'entente entre les États. Les États membres de l'Union européenne sont convaincus qu'il faut tout faire pour que le plus grand nombre de pays participent au Registre et pour en améliorer l'efficacité. Les initiatives prises par l'Union pour ce faire ont montré que ce n'était que dans les cas exceptionnels que le refus de participer était motivé par le rejet de la notion sur laquelle reposait le Registre.

Tous les États membres de l'Union européenne sont encouragés à soumettre des données au Registre, y compris des rapports portant la mention « néant ». Par ailleurs, les États membres de l'Union européenne sont persuadés que l'inclusion de données sur les dotations et les achats militaires liés à la production nationale permettrait d'établir un Registre plus complet.

Les États membres de l'Union européenne se félicitent de tous les efforts visant à renforcer encore le rôle du Registre en matière de maîtrise des armes classiques. Ils soutiennent les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux qui a été chargé d'aider le Secrétaire général à établir un rapport sur la base duquel l'Assemblée générale prendra une décision à sa cinquante-cinquième session.

Les États membres de l'Union européenne sont convaincus que le Groupe d'experts pourra s'entendre sur des méthodes efficaces propres à améliorer la transparence dans le domaine des armements et formulera des propositions dans ce sens dans son rapport. À cet égard, l'Union est favorable à l'élargissement rapide de la portée du Registre et soutient les efforts du Groupe à cet effet. Les États membres de

L'Union européenne estime en outre que les modifications techniques susceptibles d'être apportées aux catégories du Registre, telles que la révision à la baisse du seuil fixé pour les systèmes d'artillerie de gros calibre relevant de la catégorie III, pourraient contribuer à mieux adapter le Registre à la situation de certaines régions ce qui entraînerait une augmentation du nombre des pays qui y participent.

Les États membres de l'Union européenne estiment que les travaux de la Conférence du désarmement en matière de transparence dans le domaine des armements continuent d'être très utiles et espèrent qu'il sera possible de s'entendre sur le mandat d'un comité spécial chargé d'étudier de nouvelles mesures de transparence et le moyen de renforcer le rôle du Registre.

En ce qui concerne la résolution 54/54 I de l'Assemblée générale, ils font remarquer toutefois que les efforts déployés dans le domaine des armes classiques devraient être distincts de ceux dont l'objectif est d'arriver à une plus grande transparence en matière d'armes de destruction massive. Les États membres de l'Union européenne regrettent par conséquent qu'ait été adoptée la résolution 54/54 I sur la transparence dans le domaine des armements, qui établit un lien clair et précis entre les mesures de transparence en matière d'armes de destruction massive et le Registre des armes classiques.

Les États membres de l'Union européenne concèdent que la transparence dans le domaine des armements de destruction massive est importante et que les mesures qui visent à la renforcer devraient être encouragées. Cependant, ce n'est que si les mesures sont mises au point séparément pour les armes classiques et les armes de destruction massive que la transparence pourra être accrue. Autrement, la fiabilité du Registre serait compromise de même que les chances d'améliorer la participation et la transparence.

Quant à eux, les États membres de l'Union européenne continueront de participer activement à toutes les instances compétentes afin d'examiner les mesures de transparence qui peuvent contribuer au renforcement de la confiance et de la sécurité parmi tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les États membres de l'Union européenne tiennent à ce que le Registre fonctionne bien et à ce que les modifications nécessaires y soient apportées et invitent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à fournir les données et les informations requises.

Annexe II

Vues exprimées par des gouvernements conformément au paragraphe 4 de la résolution 54/54 I de l'Assemblée générale

Japon

[Original : anglais]
[22 juin 2000]

Paragraphe 4 a)

Le Gouvernement japonais estime que l'élargissement de la portée du Registre, notamment aux achats liés à la production nationale, serait un pas en avant important. Le Groupe des experts gouvernementaux qui devait se réunir cette année devrait s'intéresser à cette proposition.

Paragraphe 4 b)

Le Registre a pour but d'améliorer la transparence des armes classiques et non pas des armes de destruction massive. Le Gouvernement japonais doute que lesdites propositions qui tendent à inclure les armes de destruction massive dans le Registre existant, recueillent un appui suffisant auprès des États Membres.

Saint-Marin

[Original : anglais]
[31 mai 2000]

La République de Saint-Marin est favorable aux mesures décrites dans la résolution susmentionnée concernant l'élargissement de la portée du Registre et l'élaboration de moyens concrets permettant d'améliorer encore le Registre en vue d'accroître la transparence dans ce domaine.

Singapour

[Original : anglais]
[15 juin 2000]

La République de Singapour pense que l'acceptation universelle du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies devrait recevoir la priorité absolue car elle est un facteur majeur du renforcement de la confiance et de la transparence entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Elle estime donc qu'il faut d'abord recueillir le plus large appui possible en faveur du Registre dans sa forme actuelle avant d'envisager d'en élargir la portée.

Bien qu'elle approuve l'idée d'améliorer la transparence dans le domaine des armes de destruction massive, la République de Singapour ne pense pas que le Registre soit le meilleur moyen de ce faire. Toute initiative visant à élargir la portée du Registre qui serait prise avant que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne soient prêts à l'accepter dans sa forme actuelle aurait des effets

contraires à ceux attendus. Elle pourrait entraîner une désaffection générale pour le Registre et conduire en fait à une réduction de la transparence dans le domaine des armements et de la confiance internationale.
